

Département du Var

-----

Arrondissement de  
TOULON

-----

Canton du BEAUSSET

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 23

**Séance du 15 avril 2014**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le quinze avril,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints :** Mesdames GOHARD, SAMAT, NOUYRIGAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DESIGNATION D'UN  
REPRESENTANT AU SEIN DE**

**L'ASSOCIATION NATIONALE  
DES ELUS DE LA VIGNE  
ET DU VIN**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**Etaient représentés :**

**Conseillers Municipaux :** Madame Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Patrice CATTUI (procuration à Monsieur le Maire), Claude GIULIANO (procuration à Madame NEGREL-SALLES)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20140415-DEL20140423-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2014  
Date de réception préfecture : 18/04/2014

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin est une association dont le but est de « Constituer un réseau d'élus du vin au-delà de tous clivages politiques et géographiques (article 2 des statuts). A cet égard, elle vise notamment à :

- Promouvoir le dynamisme du secteur,
- Favoriser la concertation, l'échange, le dialogue entre les élus du vin en vue de mieux faire connaître les divers aspects des réalités vitivinicoles,
- Représenter les intérêts généraux de la vigne et du vin, et en particulier des collectivités qui la composent, auprès notamment des pouvoirs publics.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant et un suppléant afin de représenter la Commune dans cette instance.

A cet effet, il propose au Conseil Municipal de désigner Madame Pascale NOUYRIGAT pour représenter la Commune au sein de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin.

Vu la délibération n° 2014.04.17, décidant, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des représentants au sein des organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

7 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur BERNARD Jean-Luc)

(Monsieur Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES), Madame Michèle NEGREL-SALLES,)

(Monsieur Philippe SERRE, Madame Marie-Pierre VALVERDE)

Vu les dispositions de l'article L 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Désigne :

- Madame Pascale NOUYRIGAT comme représentant de la Commune au sein de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20140415-DEL20140423-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2014  
Date de réception préfecture : 18/04/2014